Demande de dérogation

Toute demande de dérogation sera examinée par la commission paritaire de dérogation dans la limite des places disponibles. Elle est composée des Inspecteurs de l'Éducation nationale, des représentants des fédérations des parents d'élèves, des syndicats enseignants et de la mairie. **Jusqu'à la décision de la commission, l'enfant n'est inscrit dans aucune école (ni dans l'école de proximité, ni dans l'école demandée). En cas de réponse négative, l'inscription dans l'école de proximité ne peut être garantie.**

Tout dossier doit être accompagné impérativement des pièces ci-dessous :

- courrier exposant les motifs de la demande de dérogation
- justificatifs attestant de la situation présentée dans le courrier (certificat médical, jugement de garde alternée...).

La réponse à la demande de dérogation sera communiquée par courrier :

- à partir de fin mai 2015 *(pour les dossiers déposés entre le 9 et le 20 mars 2015)*.
- pour les enfants nés en 2013 hors éducation prioritaire : fin septembre 2015 *(pour les dossiers déposés entre le 18 et le 29 mai 2015)*.

Changement d'école :

Toute demande de changement d'école est définitive :
la place libérée pourra être attribuée à un autre enfant.

RECOURS :

En cas de désaccord avec la décision d'affectation de la mairie, un recours est possible par courrier (à l'attention de Mme l'Adjointe en charge de l'Éducation, site Compans, 1 rue de Sébastopol, 31000 Toulouse) **ou par courriel** (à courrier.servicefamilles@mairie-toulouse.fr).

RENTRÉE SCOLAIRE : début septembre 2015.

Excepté pour les enfants nés en 2013 affectés en école hors REP (Réseau Éducation Prioritaire) : rentrée au retour des vacances d'automne au plus tard.

+ d'infos :

Espace Inscriptions Enfance
1, rue de Sébastopol
31000 Toulouse
05 61 22 28 27
www.toulouse.fr

Métro ligne B Compans-Caffarelli
Bus lignes 1, L16 et 45

Création : Direction de l'Éducation - Mairie de Toulouse - janvier 2015
Impression : Imprimerie Toulouse Métropole - **Ne pas jeter sur la voie publique**

Rentrée scolaire 2015-2016

Inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires

Mode d'emploi

MAIRIE DE TOULOUSE
WWW.TOULOUSE.FR

Procédure 2015 - 2016

Les demandes d'inscription sont enregistrées par la mairie. Pour vous permettre de connaître votre école d'affectation, l'inscription à l'école est déterminée :

- **En fonction de l'adresse de la famille,** selon le périmètre géographique des écoles, élaboré en collaboration avec les directeurs d'écoles, les inspecteurs de l'Éducation nationale et les représentants des parents d'élèves et adopté par le Conseil municipal.
- **En fonction de la capacité d'accueil de l'école,** quand la capacité d'accueil maximale est atteinte, la mairie propose à la famille une autre école du même bassin scolaire, adopté par le Conseil municipal.
- **En fonction de la fratrie,** le rapprochement est autorisé sans avoir à déposer un dossier de dérogation, sous réserve des places disponibles.

Documents à fournir (originaux) :

1re étape obligatoire : inscription à la mairie

- pièce d'identité du responsable,
- livret de famille ou copie de l'acte de naissance de l'enfant,
- dernière facture d'électricité, de gaz ou d'eau (ou quittance loyer, bail, assurance habitation).

Les situations particulières feront l'objet d'un examen au cas par cas.

2e étape obligatoire : admission à l'école

Documents à fournir :

- pièce d'identité du responsable,
- livret de famille ou copie de l'acte de naissance de l'enfant,
- document attestant que l'enfant a bénéficié des vaccinations obligatoires,
- certificat d'inscription délivré par la mairie,
- fiche d'admission délivrée par la mairie,
- certificat de radiation (en cas de changement d'école).

maternelle

Votre enfant est né en 2010, 2011 ou 2012

1re étape obligatoire : inscription à la mairie

- **Du 9 au 20 mars 2015 :**
  déposer la demande d'inscription en mairie. Aucune affectation ne sera transmise le jour du dépôt de la demande.

Pour une 1re inscription :
- à la **mairie annexe** ou **maison de la citoyenneté** de votre choix
- à l'**Espace Inscriptions Enfance** (Compans-Caffarelli)
- **www.toulouse.fr**

Pour un changement d'école :
- à l'**Espace Inscriptions Enfance**
(Compans-Caffarelli)
1, rue de Sébastopol
31000 Toulouse
Métro ligne B Compans-Caffarelli
Bus lignes 1, L16 et 45

- **À partir de fin mai :**
  réception au domicile du certificat d'inscription et de la fiche d'admission précisant l'école d'affectation (sauf si demande de dérogation).

2e étape obligatoire : admission à l'école

Dès réception du certificat d'inscription :
prendre contact avec la direction de l'école afin de procéder aux formalités d'admission. L'inscription devient définitive une fois l'admission prononcée par le directeur de l'école. Aucune admission ne pourra être effectuée sans inscription réalisée en mairie.

maternelle

Votre enfant est né en 2013

1re étape obligatoire : inscription à la mairie

Votre domicile relève d'une école en REP
(Réseau Éducation Prioritaire)
et
votre enfant est né entre **le 1er janvier et le 31 août 2013**

- **Du 9 au 20 mars 2015 :**
  déposer la demande d'inscription en mairie
- **A partir de fin mai :**
  réception au domicile du certificat d'inscription et de la fiche d'admission précisant l'école d'affectation
  (sauf si demande de dérogation)

Votre domicile relève d'une école hors REP
(Réseau Éducation Prioritaire)
et
votre enfant est né entre **le 1er janvier et le 31 mars 2013**

Les demandes d'inscription seront étudiées en commission paritaire et pourront être satisfaites uniquement dans la limite des places disponibles après la rentrée scolaire et sous réserve de dispositions pédagogiques propres à l'inspection académique.

- **Du 18 au 29 mai 2015 :**
  déposer le dossier en mairie
- **Fin septembre :**
  réception au domicile de la réponse à la demande

2e étape obligatoire : admission à l'école

Dès réception du certificat d'inscription :
prendre contact avec la direction de l'école afin de procéder aux formalités d'admission. L'inscription devient définitive une fois l'admission prononcée par le directeur de l'école. Aucune admission ne pourra être effectuée sans inscription réalisée en mairie.

La liste des écoles **hors REP (Réseau Éducation Prioritaire)** susceptibles d'accueillir les enfants nés en 2013 est déterminée par l'inspection académique.

élémentaire

Pour une 1re inscription à Toulouse ou un changement d'école

1re étape obligatoire : inscription à la mairie

- **Du 9 au 20 mars 2015 :**
  déposer la demande d'inscription en mairie. Aucune affectation ne sera transmise le jour du dépôt de la demande.

Pour une 1re inscription :
- à la **mairie annexe** ou **maison de la citoyenneté** de votre choix
- à l'**Espace Inscriptions Enfance** (Compans-Caffarelli)
- **www.toulouse.fr**

Pour un changement d'école :
- à l'**Espace Inscriptions Enfance**
(Compans-Caffarelli)
1, rue de Sébastopol
31000 Toulouse
Métro ligne B Compans-Caffarelli
Bus lignes 1, L16 et 45

- **À partir de fin mai :**
  réception au domicile du certificat d'inscription et de la fiche d'admission précisant l'école d'affectation (sauf si demande de dérogation).

2e étape obligatoire : admission à l'école

Dès réception du certificat d'inscription :
prendre contact avec la direction de l'école afin de procéder aux formalités d'admission. L'inscription devient définitive une fois l'admission prononcée par le directeur de l'école. Aucune admission ne pourra être effectuée sans inscription réalisée en mairie.

élémentaire

Passage en cours préparatoire (CP)

1re étape obligatoire : inscription à la mairie

Votre enfant est scolarisé en 2014-2015
dans une école maternelle publique de la Ville de Toulouse
et vous avez reçu un courrier vous informant de son école d'affectation en CP pour 2015-2016

Votre enfant est automatiquement inscrit au CP dans l'école élémentaire de rattachement

Vous acceptez l'école proposée par la mairie
Vous n'avez aucune démarche à accomplir auprès de la mairie de Toulouse

Vous n'acceptez pas l'école proposée par la mairie
Retourner le coupon réponse (joint au courrier) en suivant les indications y figurant

Votre enfant n'est pas scolarisé en 2014-2015
dans une école maternelle publique de la ville de Toulouse
ou vous n'avez pas reçu de courrier vous informant de son école d'affectation en CP pour 2015-2016

- **Du 9 au 20 mars 2015 :**
  déposez la demande d'inscription en mairie.
- **À partir de fin mai :**
  réception au domicile du certificat d'inscription et de la fiche d'admission précisant l'école d'affectation (sauf si demande de dérogation).

2e étape obligatoire : admission à l'école

Dès réception du certificat d'inscription :
prendre contact avec la direction de l'école afin de procéder aux formalités d'admission. L'inscription devient définitive une fois l'admission prononcée par le directeur de l'école. Aucune admission ne pourra être effectuée sans inscription réalisée en mairie.